

PROCES VERBAL DU 24 OCTOBRE 2016



Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le vingt quatre octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lamelouze s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Laure BARAFORT, Maire.

Date de convocation : le 13 octobre 2016

Date d'affichage : le 13 octobre 2016

Nombre de conseillés : 7

En exercice : 7

Présents : 6

Votants : 7

Votants par procuration : 1

Absents excusés : 1

Absent :

Présents : Mme BARAFORT Laure, Mr SOUSTELLE Thierry, Mr CHABROL Jean-Luc, Mr JACQUOT Jean-Michel, Mr MAZOYER Pierre, Mme DONNARD Christine.

Procurations de : Mr GARNIER Jean-Claude à Mme BARAFORT Laure

Absents excusés : Mr GARNIER Jean-Claude

Absents :

Secrétaire de séance : Mr SOUSTELLE Thierry

Début de séance : 19 heures

Validation du PV du 12 septembre 2016 : Il n'amène aucune remarque.

Validation de la convention avec le Syndicat Mixte de Conservation et d'Aménagement de la Vallée du Galeizon :

Cette convention entre le syndicat et la commune de Lamelouze nous permettra de maîtriser les consommations énergétiques et de diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations. Le conseiller désigné par le SMACVG a effectué une première visite le 20 septembre, lors de cette intervention il a fait un diagnostic énergétique ainsi qu'une visite technique sur les bâtiments communaux.

Le conseil a validé la convention à l'unanimité.

Délibération N° 2016-74 : Projet de délibération pour la demande d'un diagnostic éclairage public et approbation de la convention de financement :

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet de réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public sur toute la commune de LAMELOUZE.

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Le coût du projet est évalué en fonction du nombre de points lumineux. Ce projet s'élève à **618.00 € HT** soit **741.60 € TTC**.

Madame le Maire propose que le conseil se prononce pour solliciter le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation d'un diagnostic complet.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil après avoir délibéré,

Décide d'approuver la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public par le SMEG

S'engage à inscrire à son budget sa participation financière dont le montant figure sur le bilan financier prévisionnel ci-joint.

Cette étape est obligatoire et complète la délibération prise N°2015-028 du 7 septembre 2015 sur l'engagement de la commune dans la démarche « Territoire à énergie positive ».

VOTE : A l'unanimité

Rapport d'activités du Pays Grand Combien

Ce document reflète les activités du Pays Grand-Combien pour l'année 2015, dans son fonctionnement et ses projets les plus marquants.

Comme les textes le prévoient, il doit être présenté au conseil municipal.

Le conseil a pris connaissance de ce rapport.

Délibération N° 2016-75 : Ouverture de crédits budgétaires

Suite à l'enregistrement des écritures de la dissolution du CCAS en date du 31 décembre 2015.

Le conseil municipal a délibéré sur l'ouverture de crédits budgétaires afin d'intégrer au budget communal la reprise du résultat reporté de fonctionnement du CCAS.

BUDGET COMMUNAL :

Recettes de fonctionnement

Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : **3175.27€**

Dépenses de fonctionnement

Compte 6232 : **3175.27€**

VOTE : A l'unanimité

Validation des statuts du Syndicat de la Vallée du Galeizon

Lors de la réunion du 7 octobre au siège du Syndicat, la validation des nouveaux statuts a été votée à l'unanimité par les délégués dans un premier temps. Mais il faut que chaque commune adhérente au Syndicat délibère sur les nouveaux statuts.

Lors du conseil, il a été demandé une entrevue avec Mme BRES Emilie avant de se prononcer sur la validation des statuts du Syndicat de la Vallée du Galeizon. La rencontre est prévue le 7 novembre 2016 à 18 heures en Mairie.

Délibération N° 2016-77 : Reprofilage des chemins communaux

La décision de faire un reprofilage sur des chemins communaux a été votée à l'unanimité en conseil municipal du 24 octobre 2016. Les pièces du dossier ayant été rassemblées, il apparaît que le coût total de cette opération s'élève à 31400 € HT, dont 6280 € de TVA soit un montant total de 37680 € TTC.

Après avoir convoqué plusieurs entreprises et étudié les devis le conseil municipal a retenu celle de BERNARD T.P de Rousson.

Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention au Conseil Départemental d'un montant de 7850 € pour le reprofilage des chemins communaux cités ci-dessous :

- chemin d'accès à la chèvrerie communale,
- chemin des Roulisses,
- chemin des Feilhas,
- chemin des Salles.

Le plan de financement prévoit une aide comme suit :

25 % Conseil Départemental et étudie à ce jour d'autres possibilités pour financer ce projet.

VOTE : A l'unanimité

Délibération N° 2016-76 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau

Mme Laure BARAFORT, maire, ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT,

le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observation nationale des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOTE : A l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Comptabilité : état de l'actif années 2010 à 2014 sur les comptes : 2315 et 2313

Cette démarche a été demandée par Mr THOMAS adjoint de Mr FOUR receveur.

La commune comporte de nombreuses immobilisations au chapitre 23 « immobilisations en cours ». Les instructions budgétaires et comptables du secteur public local disposent de ce chapitre, il a pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. L'immobilisation, une fois achevée, doit être virée au compte 21 « immobilisations corporelles ». Afin de transcrire ces opérations aux comptes définitifs, il nous a été demandé de compléter un tableau en indiquant les biens concernés par ces différentes dépenses afin de déterminer l'imputation budgétaire.

Courrier à Orange : Un courrier a été envoyé aux destinataires ci-après : **Préfet, Sous-préfet, Député W. DUMAS, Conseillère régionale N. FRONTANAU, Président du Conseil Départemental, P MALAVIELLE, Direction ORANGE à Montpellier**

Un questionnaire a été proposé par Mme DONNARD Christine, il est à l'étude à ce jour.

Local des connections (Télécom) au col de la Baraque

Rencontre le 28 septembre en Mairie de La Grand-Combe avec tous les maires du canton en présence de D.BOUAD, Isabelle FARDOUX JOUVE et P. MALAVIELLE.

PLU

L'ouverture des plis a été fixée le 27 octobre 2016 à 9 heures à Cendras.

Convention avec les Jardins du Galeizon

Le conseil propose de diminuer la partie des travaux (-1000 €) en maintenant la subvention de 1000€.

Courrier Mme STOCKLI

Courrier à l'ASA d'Alès

Une rencontre le 20 octobre 2016 en Mairie avec le Président et le Vice Président de l'ASA d'Alès et un membre afin d'étudier une solution équitable pour tout le monde.

Repas de fin d'année

Le repas des aînés est prévu le 4 décembre 2016 au Raïol. Le 22 décembre sera consacré pour le goûter des enfants.

Courrier de Mme VIDAL-INGIGLIARDI

Mr SOUSTELLE et Mr GARNIER se sont rendus sur place le 25 octobre afin de trouver des solutions.

Au niveau de la signalisation GPS du quartier des Vialasses pour les livraisons, Mme BARAFORT s'informe et reviendra vers Mme VIDAL.

Courrier SMTBA (Syndicat Mixte Transport du Bassin d'Alès)

Le syndicat souhaite élaborer en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire son Plan de Déplacement Urbains, ces ateliers se dérouleront par secteur courant décembre 2016. Il a été demandé à la commune de désigner des représentants, la commune de Lamelouze sera représentée par Mme DONNARD Christine.

Prime pour les agents

Un colis sera remis aux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole.

La séance est levée à 22 heures.

Lamelouze le 25 octobre 2016

Maire

Laure BARAFORT